

SB
FR
SB
BP

Ville de Châteauneuf sur Charente
Membres en exercice: 23
Membres présents: 17
Suffrages exprimés: 23

République Française

Délibération N° 2018-57
Conseil Municipal du 30 MAI 2018

DATE DE CONVOCATION : 24 MAI 2018

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE - M. THINON-CLERC - B. LAFAYE - G. MIGNON - M. VILLEGIER - J.P. SIMON - K. GAI - M.A. CHEVALIER - C. BONNEAU - N. ARILLA - P. ORMÈCHE - P. FRÉON - JP. ZUCCHI - C. MESLIER - S. LABROUSSE - C. MECHAIN - M.H. AUBINEAU.

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉS POUVOIR : G. MICHELY donne pouvoir à J.L. LEVESQUE - E. GARNIER donne pouvoir à K. GAI - E. RAMBEAU donne pouvoir à P. FRÉON - S. HIBON-MINET donne pouvoir à Maryse THINON-CLERC - C. FULPIN donne pouvoir à C. MESLIER - K. PERROIS donne pouvoir à J.P. ZUCCHI

CONSEILLERS MUNICIPAUX ABSENTS: G. MICHELY - E. GARNIER - E. RAMBEAU - S. HIBON-MINET - C. FULPIN - K. PERROIS -

SECRETARIE DE SÉANCE : P. ORMÈCHE

OBJET : LOCATION DES HALLES : Tarification, caution, règlement

Le Conseil Municipal,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la nécessité de mettre en place une tarification pour la location des halles sous l'Hôtel de Ville et d'en adopter un règlement,
Vu la lecture du règlement et des tarifs proposés
Le Conseil Municipal **par 23 VOIX POUR** :

- ✓ APPROUVE le règlement intérieur annexé à la présente délibération,
- ✓ APPROUVE la tarification ci-dessous :
 - En soirée : 60 Euros
 - Après-midi + soirée : 80 Euros
- ✓ FIXE le montant de la caution à la somme de 100 Euros

Certifié exécutoire, compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 8 juin 2018 et de la publication le 8 juin 2018 A Châteauneuf, le 8 juin 2018 le Maire,



POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire
Jean-Louis LEVESQUE